

Référence : C.N.452.2013.TREATIES-XI.B.16.130 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 130. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVE À
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES À MOTEUR EN CE QUI CONCERNE LE
SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE FRANCHISSEMENT DE LIGNE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 130 ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire C.N.714.2012.TREATIES-XI.B.16 du 9 janvier 2013 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement, une des Parties contractantes à l'Accord a notifié son désaccord au projet de règlement². Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est adopté en tant que Règlement no 130 annexé à l'Accord susmentionné. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes sauf le Japon est le 9 juillet 2013.

Le 22 juillet 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.714.2012.TREATIES-XI.B.16 du 9 janvier 2013 (Projet de règlement annexé à l'Accord).

² Voir notification dépositaire C.N.408.2013.TREATIES-XI.B.16 du 27 juin 2013 (Japon: Notification de désaccord).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.